

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 20 SEPTEMBRE 2021

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 14 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt septembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, Y. DUMAS, M. GALLET, J. DAZIN, M-C. ROCH, G. MASRARI, W. DELAVENNE, Michèle GALLET, M. GRENIER, P. GUINOT, J. DIZERENS, H. GRANGE,

Absents : D. GANNE, M. FOURNIER, A. HERRING,

Absents excusés: O. GUICHARD, F. KHIAR, A. BOUSSER, R. OTZENBERGER, V. KRYK, L. VAUTHIER, J-M. PALINIEWICZ, C. TOWNSEND, M. CHALENDAR

Procurations : F. KHIAR à G. MASRARI, O. GUICHARD à C. BIOLAY, V. KRYCK à S. MANFRINI, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, A. BOUSSER à J-F. OBEZ, R. OTZENBERGER à W. DELAVENNE, J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, M. CHALENDAR à H. GRANGE

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative

1. Instances – SIVOM de l'Est Gessien - Election des délégués

Vu la délibération D 2020 03 06 048 du 3 juin 2020 désignant les délégués titulaires et suppléants du SIVOM de l'est gessien.

Vu la démission de Ludovic ROCHAS du Conseil municipal en date du 28 juin 2021, laissant un siège vacant au SIVOM de l'Est gessien,

Conformément au code général des collectivités territoriales et aux statuts du syndicat intercommunal de l'est gessien (SIVOM est gessien) fixant la clé de répartition du nombre de délégués, le Conseil municipal doit procéder à l'élection à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages, de 5 délégués titulaires et 2 suppléants.

Considérant que L. ROCHAS occupait un siège de titulaire et qu'il convient de procéder à une nouvelle élection ;

Considérant qu'il est proposé au conseil municipal, de voter à main levée ;

Monsieur le Maire demande au sein de la minorité municipale qui est candidat pour remplacer Ludovic ROCHAS ;

Vu la candidature de Madame G. MASRARI ;

A l'issue des votes l'élue qui siègera au SIVOM au siège vacant est désignée : G. MASRARI

Vu les délibérations des 3 juin 2020 et 20 septembre 2021, les délégués titulaires et suppléants du SIVOM de l'Est gessien, désignés à l'unanimité par le Conseil municipal sont donc les suivants :

Délégués titulaires :

1. J-F. OBEZ
2. M. GIRIAT
3. W. DELAVANNE
4. D. GANNE
5. G. MASRARI

Délégués suppléants :

1. M-C. ROCH
2. J-M. PALINIEWICZ

Fait à Ornex, le 24 septembre 2021

Jean-François OBEZ

Certifié exécutoire le : 26 septembre 2021
Affiché le : 26 septembre 2021



Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.